



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 09/06/2023

ID : 018-211800578-20230605-2023\_06\_041-DE



Transmis à la Préfecture le - 7 JUIN 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 JUIN 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 041

#### ETUDE EN CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES METALLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel du musée Emile Chenon adopté par une délibération municipale le 31 janvier 2023 et pour lequel les services de l'Etat ont émis un avis favorable (5 avril 2023), nous souhaitons mettre en œuvre une étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques inscrites à l'inventaire réglementaire du musée Emile Chenon. Cette étude sera réalisée par un conservateur-restaurateur agréé et permettra de prioriser plus facilement les restaurations à effectuer dans le cadre de notre calendrier pluriannuel mais aussi de compléter le plan de conservation préventive.

Ce projet sera examiné par la commission scientifique régionale des collections des musées de France Conservation-restauration Centre-Val de Loire. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la FRAC. Cette intervention s'élevant à 1 680€ TTC peut prétendre à un financement de la DRAC à hauteur de 60%.

VU l'article L 2121.29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU les articles L 622-1 et suivants du code du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 09/06/2023

ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_06\_041-DE

S:LO

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de programmer une étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques

CONSIDERANT que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et qu'il ne sera lancé qu'à l'issue de l'instruction du dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques pour un montant de 1 400 € HT

**DECIDE** de lancer l'opération en 2023

**SOLLICITE** l'aide financière du FRAC à hauteur de 60 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Signature of Frédéric DURANT over the official stamp of the Mayor of Châteauneuf-sur-Loire.

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,



Signature of Catherine CLUZEL BURON over the official stamp of the Secretary of the Council.

Catherine CLUZEL BURON



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 07/06/2023  
Reçu en préfecture le 07/06/2023  
Publié le 09/06/2023  
ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_1861012-DE



Transmis à la Préfecture le 7 JUIN 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 JUIN 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 042

#### FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juin 2021 concernant la création d'un poste de Chef de Projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que la délibération du 7 mars 2022 concernant la rémunération du Chef de Projet.

Le financement de cet emploi bénéficie des aides suivantes :  
ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)  
Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de financement auprès des partenaires pour la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires  
**SOLLICITE** le financement de cet emploi avec les aides suivantes :  
ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)  
Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,  
Catherine CLUZEL BURON



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

📧 : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 09/06/2023

ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_06\_043 DE



Transmis à la Préfecture le - 7 JUIN 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 JUIN 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 043

#### VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors du vote des subventions 2023 au cours de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023, certaines associations n'avaient pas encore fait parvenir leur demande à la Mairie.

Un rappel a été transmis auprès de ces associations.

Après avoir étudié les propositions de la Commission des Finances et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** le montant des subventions aux associations ainsi qu'il suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Médailles Militaires – Section locale                          | 100 €        |
| Pour rappel : Total des subventions votées au CM du 09/05/2023 | 41 690€      |
| <b>TOTAL</b> des subventions proposées au CM du 05/06/2023     | <b>100 €</b> |
| Solde restant sur le compte 65748                              | 3 210 €      |

**CHARGE** Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions  
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,  
Catherine CLUZEL BURON

*CLUZEL*



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 09/06/2023

ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_06\_01\_05



Transmis à la Préfecture le  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 JUIN 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 044

#### DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir régler les honoraires du prestataire chargé de la révision du PLU.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

|   |           |
|---|-----------|
| Augmentation des crédits de l'Opération 314 Art 202 : | + 6 120 € |
| Augmentation des crédits de Art 021 :                 | + 6 120 € |
| Augmentation des crédits de l'Art 023 :               | + 6 120 € |
| Diminution des crédits de l'Art 62268 :               | - 6 120 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 09/06/2023

ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_06\_044-DE

SLOW

| DELIBERATION DU 5 JUIN 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 02 |          |          |        |                          |         |          |         |
|---|----------|----------|--------|--------------------------|---------|----------|---------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                       |          |          |        | SECTION D'INVESTISSEMENT |         |          |         |
| DEPENSES  |          | RECETTES |        | DEPENSES                 |         | RECETTES |         |
| Art 023   | 6 120 €  |          |        | Art 202<br>Op 314        | 6 120 € | Art 021  | 6 120 € |
| Art 62268   | -6 120 € |          |        |                          |         |          |         |
| TOTAL   | 0,00 €   | TOTAL    | 0,00 € | TOTAL                    | 6 120 € | TOTAL    | 6 120 € |

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.


Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,



Catherine CLUZEL BURON



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 07/06/2023  
Reçu en préfecture le 07/06/2023  
Publié le 09/06/2023  
ID : 018-211800578-20230605-2023\_06\_045-DE

*S'LO*

Transmis à la Préfecture le - 7 JUIN 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le - 9 JUIN 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 045

#### DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal des erreurs de saisie comptable sur des titres du budget assainissement (budget assujetti à la TVA).

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement afin de régulariser ces écritures comptables.

Les crédits du Budget assainissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 32 000 €  
Augmentation des crédits de l'Art 70611 Redevance assainissement collectif : + 32 000 €  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

| DELIBERATION DU 5 JUIN 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 02 |          |           |          |                          |     |          |     |
|---|----------|-----------|----------|--------------------------|-----|----------|-----|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                       |          |           |          | SECTION D'INVESTISSEMENT |     |          |     |
| DEPENSES  |          | RECETTES  |          | DEPENSES                 |     | RECETTES |     |
| Art 673   | 32 000€  | Art 70611 | 32 000 € |                          |     |          |     |
| TOTAL   | 32 000 € | TOTAL     | 32 000 € | TOTAL                    | 0 € | TOTAL    | 0 € |

SLO

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,



Catherine CLUZEL BURON







**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 07/06/2023  
Reçu en préfecture le 07/06/2023  
Publié le 09/06/2023  
ID : 018-211800578-20230605-2023\_D\_06\_046-DE



Transmis à la Préfecture le - 7 JUIN 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le - 9 JUIN 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

~~~~~

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES  
M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

~~~~~

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION n° 2023 – 046**

**AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHATEAUMEILLANT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

**DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits

**INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,



Catherine CLUZEL BURON